



NOTE DE TRAVAIL

**CONFÉRENCE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE
L'AVIATION CIVILE SUR UNE STRATÉGIE MONDIALE
POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION**

Montréal, 20 – 22 mars 2006

Thème 2 : Renforcement de la sécurité de l'aviation

Sujet 2.2 Gestion de la sécurité de l'aviation

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉFÉRENCES

Notes DGCA/06-WP/6, 12, 15, 24^{Révision}, 32 et 38

Notes DGCA/06-IP/2, 3, 4, 8, 9, 20, 21, 22, 23, 30, 43 et 44

1. CONCLUSIONS

1.1 La Conférence convient des conclusions suivantes :

a) *Systèmes de gestion de la sécurité*

- 1) les organismes d'aviation civile, notamment les administrations de l'aviation civile, sont contraints d'exécuter leur mandat en disposant de ressources constamment réduites, et se heurtent ainsi à des questions d'efficacité ;
- 2) les SGS proposent aux organismes civils internationaux une méthode fondée sur des données pour prioriser les ressources afin de pouvoir les affecter aux préoccupations de sécurité qui présentent le plus grand potentiel de risques et aux activités susceptibles de produire le rendement le plus important par rapport aux ressources investies ;
- 3) les avantages reconnus des SGS comprennent notamment les suivants :
 - une réduction des taux d'incidents et d'accidents ;
 - une amélioration de l'efficacité opérationnelle, par exemple, moins de retours au poste de stationnement et d'annulations de vols ;

- une amélioration du moral des employés parce que ces derniers se sentent libres d’agir et qu’ils voient les résultats que procure un SGS ;
- une réduction des primes d’assurances ;
- de réelles économies pour les exploitants, car on connaît les risques opérationnels et l’on prévient les incidents, ce qui permet d’importantes économies ;
- une diminution des interventions en matière de réglementation, les exploitants assurant la gestion de leurs propres activités quotidiennes. L’organisme de réglementation surveille l’efficacité des systèmes.

- 4) le plein potentiel des SGS ne sera réalisé que lorsque le concept sera adopté à l’échelle mondiale par tous les États contractants et, par l’intermédiaire des États, par autant d’organismes d’aviation que possible. Pour que cette mise en œuvre mondiale ait lieu, les États doivent être pleinement conscients et informés du concept des SGS ainsi que des moyens et des outils pour sa mise en œuvre ;
- 5) il conviendrait d’envisager d’élaborer des éléments indicatifs supplémentaires et d’organiser des séminaires et des ateliers afin d’aider les États et les exploitants à mettre en place des SGS. Pour faciliter les travaux, il faudrait tirer parti de l’expérience acquise dans les États et les organisations internationales possédant des compétences dans l’élaboration et la mise en place des SGS.

b) *Élaboration d’une Annexe à la Convention concernant les SGS*

Il conviendrait d’envisager de compléter l’ensemble des Annexes à la Convention de Chicago par une annexe spécifique contenant des dispositions appropriées sur la supervision, l’évaluation et la gestion de la sécurité.

- c) La Conférence confirme qu’il est nécessaire de moderniser l’Annexe 6 — *Exploitation technique des aéronefs*, 2^e Partie — *Aviation générale internationale* — *Avions*.

2. RECOMMANDATIONS

2.1 La Conférence convient des recommandations suivantes :

a) *Systèmes de gestion de la sécurité*

- 1) il est recommandé que les États mettent en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité communs à tous les domaines liés à la sécurité ;
- 2) il est recommandé que les États collaborent largement avec l’OACI au programme de cours de formation, en appuyant l’un des sept cours et/ou en fournissant des experts en gestion de la sécurité pour compléter les équipes de l’OACI chargées de dispenser les cours ;

- 3) il est recommandé que les États échangent des renseignements pour faire avancer la mise en œuvre des SGS, en fournissant des avis d'experts, des outils ou d'autres moyens ;
- 4) il est recommandé que les États s'engagent à mettre en œuvre des SGS à l'échelle mondiale dans les meilleurs délais, sur la base des dispositions que le Conseil aura adoptées à ce sujet ;
- 5) il est recommandé que le Conseil de l'OACI continue à travailler à l'élaboration de cours de formation, d'éléments indicatifs et d'autres outils de facilitation pour aider les États contractants à achever rapidement la mise en œuvre de SGS.

b) *Élaboration d'une Annexe à la Convention concernant les SGS*

Il est recommandé que l'OACI étudie une harmonisation plus poussée des dispositions relatives à la gestion de la sécurité ainsi que l'élaboration d'une nouvelle annexe consacrée aux SGS, contenant des dispositions appropriées en matière de supervision, d'évaluation et de gestion de la sécurité.